



Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris
Tél.: 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Le 2 avril 2018

Solidarité avec les enseignantes et enseignants de Tunisie

Les exigences du FMI: ça suffit !

Depuis plusieurs mois, les syndicats de l'éducation de l'Union Général des Travailleurs de Tunisie dénoncent la privatisation de ce service public par un pouvoir qui se plie aux exigences du FMI. Comme dans d'autres pays, cette institution exige des coupes budgétaires dans ce service public, au mépris des besoins de la population et des conditions de travail des enseignants et enseignantes.

Depuis des mois, les grèves et manifestations massives dénoncent cette politique, avec le soutien de la population tunisienne. Les personnels de l'éducation ont décidé de ne pas publier les notes des examens qu'ils ont fait passer aux élèves tant que le gouvernement persistera dans ces politiques désastreuses. A présent, il menace de retenues sur salaires alors que les personnels ont effectué leur travail et que les élèves ont passé leurs examens !

Situation inédite en Tunisie qui montre un durcissement du pouvoir et son mépris pour un service public d'éducation de qualité.

Pire, les réseaux sociaux sont utilisés pour calomnier les syndicalistes les plus impliqués dans cette légitime mobilisation, mettant leur sécurité en danger. Selon nos camarades de l'UGTT, de tels procédés rappellent les façons d'agir du dictateur chassé par le peuple lors de révolution de 2011.

C'est donc le service public d'éducation qui est aujourd'hui en danger, ainsi que celles et ceux qui le défendent.

La Fédération SUD éducation exprime son entière solidarité avec la lutte des enseignantes et enseignants tunisiennes.

Nous exigeons que le gouvernement tunisien et le ministre de l'éducation renoncent aux mesures de rétorsion dont ils menacent les personnels de l'éducation. Les campagnes de diffamation des syndicalistes doivent cesser immédiatement. Elles mettent en danger les personnes et ce faisant sont une atteinte aux droits syndicaux des concerné-e-s, tels qu'ils sont définis par la convention de l'Organisation Internationale du Travail ratifiée par la Tunisie

Solidarité internationale avec les syndicalistes de la Fédération nationale de l'enseignement secondaire de l'UGTT !

Victoire pour un service public d'éducation égalitaire et de qualité pour toutes et tous !